

# Webinaire de l'Emploi Le Conseil en Evolution Professionnelle

Aurélie MARTINEAU : Conseillère en Evolution Professionnelle  
Sophie CHAILLOU: Conseillère en Evolution Professionnelle  
Sandrine FLAMANT: Conseillère Emploi/Handicap



- Ordonnance n° 2017-53 du 20 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au **compte personnel d'activité**, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique.
- Dans le cadre de la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), un agent peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel.
- Le Centre de Gestion de la Vendée a choisi de répondre à cette obligation légale selon deux dispositifs :
  - le conseil en évolution professionnelle
  - l'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle
- Nouveau **décret 2022-1043 du 22 juillet 2022** relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle.  
En cours de réflexion pour la mise en œuvre

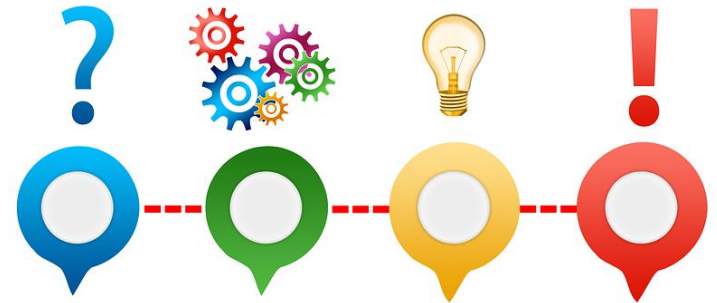
# Le Conseil en Evolution Professionnelle : Pourquoi ?

Je suis une collectivité



- Un agent exprime des difficultés sur son poste,
- Il a un souhait de mobilité en interne ou en externe,
- Il envisage une reconversion,
- Il souhaite mobiliser les heures CPF.

*Je communique  
auprès des agents  
sur le Conseil en  
évolution  
professionnelle*



# Le conseil en évolution professionnelle : Pourquoi ?

Je suis un agent



- Je ressens une lassitude sur mon poste,
- J'ai une problématique de santé qui m'interroge quant à mon avenir professionnel,
- Je souhaite mobiliser mon CPF,
- J'envisage un nouveau projet professionnel.



*Je sollicite  
personnellement  
la conseillère en  
évolution  
professionnelle du  
CDG*

## Les objectifs du CEP

- Etat des lieux et analyse de la situation,
- Evaluation du besoin et des attentes de l'agent,
- Identification des démarches à engager,
- Information sur les dispositifs mobilisables.



*Un entretien  
de 2 heures*

# La mise en œuvre du CEP

Confiance

Respect

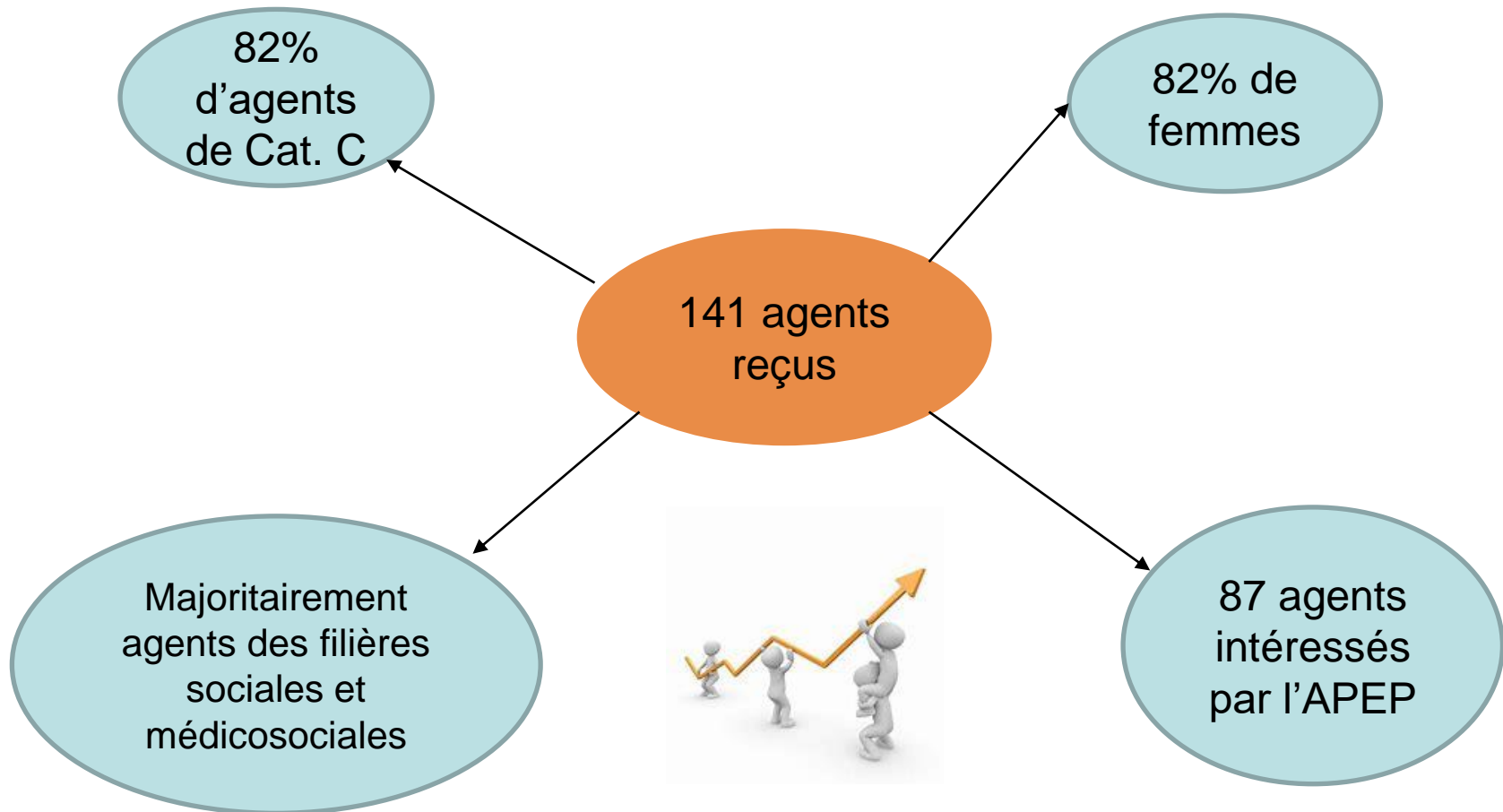
- Démarche à l'initiative de l'agent,
- Prise de contact auprès du conseiller en évolution professionnelle (téléphonique/mail),
- Entretien confidentiel en visio ou dans les locaux du CDG,
- Synthèse destinée uniquement à l'agent.

Gratuité

Écoute

Confidentialité

# Quelques chiffres sur le CEP en 2021



APEP (Accompagnement Personnalisé à  
l'Evolution Professionnelle)

=

2<sup>ème</sup> niveau d'accompagnement



# L'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle

Je suis une collectivité



- Prévenir l'usure professionnelle des agents,
- Répondre à la demande croissante de sens au travail,
- Accompagner le changement en interne et en externe,
- Détecter les compétences, potentiels et centres d'intérêt dans le cadre d'une réorganisation de services par exemple.

*Je communique  
auprès des agents  
sur  
l'accompagnement  
personnalisé*



# L'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle

Je suis un agent



- Imaginer un futur professionnel réaliste en m'appuyant sur mes atouts,
- Être accompagné(e) dans la définition d'un nouveau projet professionnel,
- Préparer ma candidature (CV, lettre, entretien)
- Définir un plan d'actions.

*Je sollicite  
personnellement  
la conseillère en  
évolution  
professionnelle du  
CDG*



# Les objectifs de l'APEP

- Valoriser le parcours professionnel,
- Améliorer la connaissance de soi,
- Identifier les compétences et les leviers de motivation,
- Analyser les caractéristiques d'un nouveau poste ou d'un nouveau métier,
- Elaborer un plan d'actions,
- Accompagner à la construction d'un projet professionnel.



## Mise en oeuvre

1-Prise en compte du besoin de l'agent

3- Validation de l'APEP par l'agent et la collectivité

2- RDV CEP (état des lieux, évaluation, information...)

4- RDV tripartite

5 -Signature de la convention

6 - L'accompagnement personnalisé

12 heures maximum réparties en 6 à 8 RDV au CDG ou en visio sur 6 mois environ

75 €/Heure

# Les PLUS du Conseil en Evolution Professionnelle

Un accompagnement sur-mesure

Souplesse

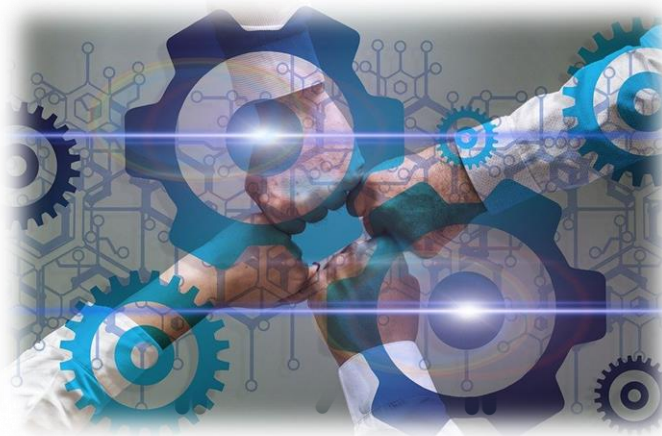
Personnalisation

Adaptation

Prise en  
compte du  
niveau  
d'autonomie  
de l'agent

Prise en compte  
des contraintes  
de l'agent

Connaissance  
du statut de la  
FPT



# L'alliance de travail

Respect

Confiance

L'agent,  
initiateur et  
acteur

Implication

Investissement



Accompagnement

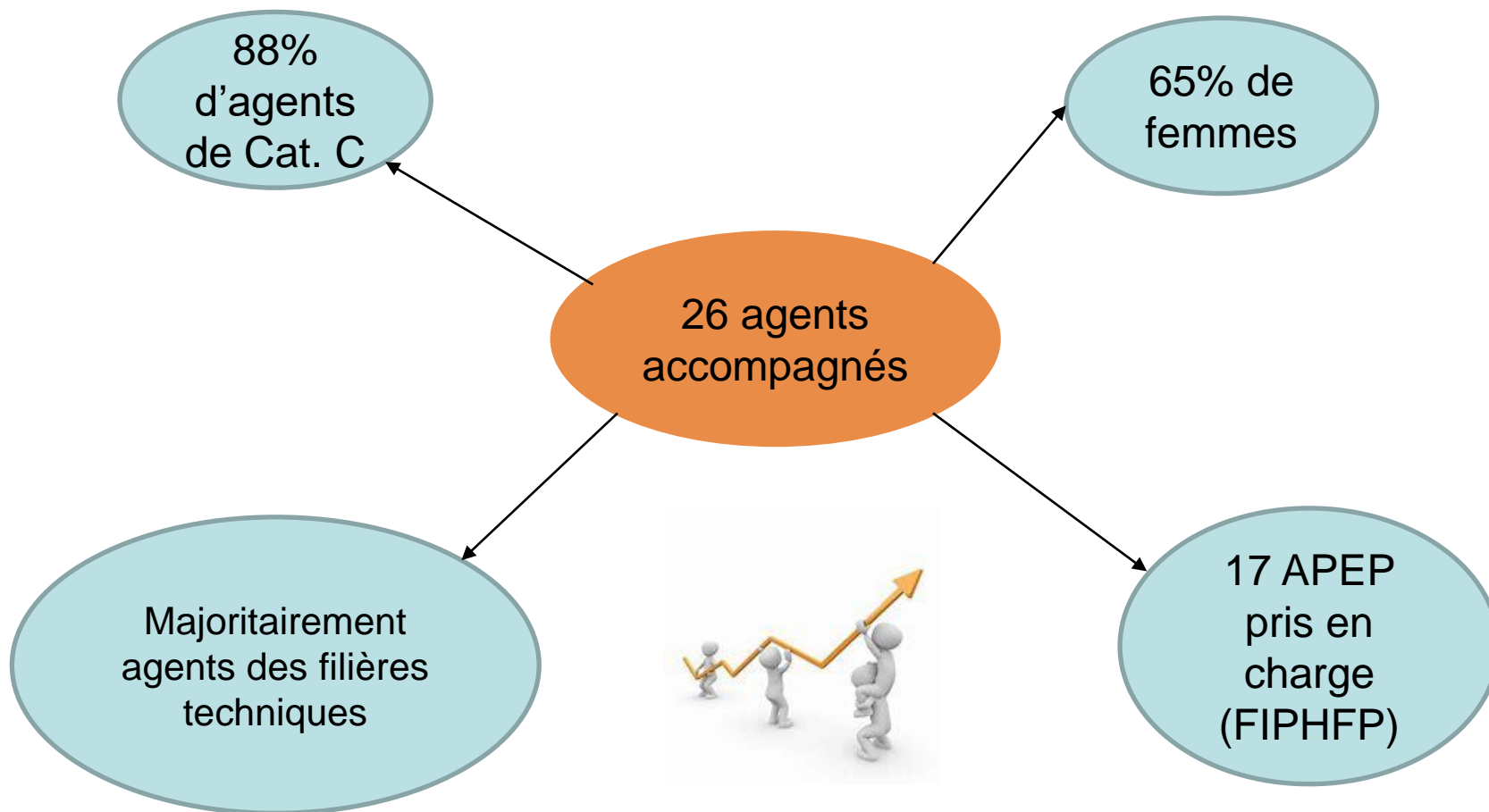
Ecoute

Processus

Neutralité

Confidentialité

## Quelques chiffres sur l'APEP en 2021



### **Conseillère en Evolution Professionnelle :**

Aurélie MARTINEAU : 02.53.33.02.52

### **Conseillère en Evolution Professionnelle :**

Sophie CHAILLOU: 02.55.36.00.86

[cep@cdg85.fr](mailto:cep@cdg85.fr)

### **Conseillère Emploi/Handicap**

Sandrine FLAMANT: 02.53.33.01.46

[emploi@cdg85.fr](mailto:emploi@cdg85.fr)



*MERCI DE VOTRE ATTENTION !*